



Prime de precarité apres proposition CDI

Par **MarieBou**, le **31/01/2019** à **20:03**

Bonjour,
Mon employeur refuse de me verser ma prime de précarité après un CDD de 6 mois. Sachant que c'était mon 4eme CDD successif.
Il pretend m'avoir proposé un CDI. Or, celui ci n'a été évoqué que par un mail elliptique ne détaillant pas le poste que voici : "OK pour proposer à Aude de passer en CDI au poste de maquettiste au salaire de bruts par an sur 13 mois".
Puis je le contraindre à me verser la prime ou ce mail est il une proposition valable de CDI ?
Merci pour vos conseils.

Par **aliren27**, le **31/01/2019** à **20:43**

bonjour,
la proposition est valable et en plus ecrite. Donc, pas de précarité
Cordialement

Par **Lag0**, le **31/01/2019** à **21:33**

Bonjour,
A condition que la proposition de CDI soit au moins aux mêmes conditions que le CDD, salaire, type de poste, etc.

Par **MarieBou**, le **01/02/2019** à **08:57**

Merci de vos réponses. Oui l email faisant mention du meme salaire et titre de poste mais sans etre détaillé (duree hebdomadaire par exemple).
Juste une choses, le mail m'a été

envoyé 10 jours avant la fin du contrat, c'est donc un délai très court pour y réfléchir non?

Par **morobar**, le **01/02/2019** à **09:03**

Bonjour,
Non.
C'est même un délai très long, dans la mesure où vous connaissez la fonction et le salaire.
En ce qui concerne les horaires, en l'absence d'indication c'est l'horaire légal.
Par contre la prime de précarité est due sur les 3 premiers contrats dont l'échéance est conclue par un renouvellement mais pas par une proposition en CDI.

Par **MarieBou**, le **01/02/2019** à **09:10**

Entendu, merci de votre réponse;